



**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2019**



**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2019**

**CONTENU**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, et de l'évolution de l'actif net, des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités d'inscriptions, adhésions et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités inscriptions, adhésions et de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018, et de l'actif net aux 1 avril 2018 et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Notre objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB  
2 mai 2019

**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**



**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>PRODUITS</b>		
Ministère de la justice du Canada	\$ 345,246	\$ 281,790
Fondation du droit de l'Ontario	57,200	32,800
Gouvernement de l'Alberta	45,315	65,075
Autre subventions (Note 10)	39,717	25,834
Amortissement des apports reportés (Note 9)	13,063	16,264
Commandites	10,830	7,800
Ville d'Edmonton	9,750	22,000
Autres revenus (Note 11)	7,844	12,739
Adhésions	2,300	3,800
Intérêts	180	154
Community Foundations of Canada	-	15,000
	<u>531,445</u>	<u>483,256</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	305,996	273,124
Sous-traitants	65,867	12,007
Location de bureau	39,595	39,773
Frais de déplacement	17,955	23,567
Conférences et séminaires	16,204	12,793
Frais de bureau	15,292	13,635
Honoraires	15,273	37,810
Charge d'amortissement	13,063	16,264
Publicité et promotion	7,211	23,066
Téléphone	3,845	4,157
Formation pratique	4,144	1,535
Assurances	2,202	1,851
Entretien et réparations	1,760	2,200
Frais bancaires	873	616
Cotisations et abonnements	468	179
	<u>509,748</u>	<u>462,577</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>\$ 21,697</u>	<u>\$ 20,679</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA  
 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé <u>d'affectation</u>	Non-grevé <u>d'affectation</u>	Total <u>2019</u>	Total <u>2018</u>
Solde, au début de l'exercice	\$ -	\$ -	\$ 97,853	\$ 97,853	\$ 77,174
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>21,697</u>	<u>21,697</u>	<u>20,679</u>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ 119,550</u></u>	<u><u>\$ 119,550</u></u>	<u><u>\$ 97,853</u></u>

**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**31 mars 2019**



	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse (Note 4)	\$ 88,881	\$ 168,760
Créances (Note 5)	89,139	48,339
TPS à recevoir	9,742	6,456
Frais payés d'avance	<u>5,736</u>	<u>1,608</u>
<b>TOTAL ACTIF À COURT TERME</b>	193,498	225,163
PARTS SOCIALES - SERVUS CREDIT UNION	1,861	1,799
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	<u>62,031</u>	<u>75,094</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u>\$ 257,390</u>	<u>\$ 302,056</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 18,411	\$ 10,952
Cotisations sociales à payer	7,636	6,212
Revenus reportés (Note 8)	<u>49,762</u>	<u>111,945</u>
<b>TOTAL DU PASSIF À COURT TERME</b>	75,809	129,109
APPORTS REPORTÉS (Note 9)	<u>62,031</u>	<u>75,094</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u>137,840</u>	<u>204,203</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net non-grevé d'affectation	<u>119,550</u>	<u>97,853</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<u>\$ 257,390</u>	<u>\$ 302,056</u>

Approuvé par les administrateurs:

 Administrateur

 Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**  
**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	\$ 21,697	\$ 20,679
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	13,063	16,264
Charge d'amortissement	(13,063)	(16,264)
Intérêts réinvestis	<u>(62)</u>	<u>(60)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	21,635	20,619
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	2,810	(3,376)
Subventions à recevoir	(43,611)	(10,461)
Taxes sur les produits et services	(3,286)	(3,660)
Frais payés d'avance	(4,128)	(1,469)
Comptes fournisseurs et charges à payer	7,460	(11,857)
Cotisations sociales à payer	1,424	2,158
Revenus reportés	<u>(62,183)</u>	<u>86,870</u>
	<u>(79,879)</u>	<u>78,824</u>
 (Décroissance) Augmentation nette de l'encaisse	(79,879)	78,824
 Encaisse au début de l'exercice	<u>168,760</u>	<u>89,936</u>
 <b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>\$ <u>88,881</u></b>	<b>\$ <u>168,760</u></b>





**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2019**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta est un organisme de bienfaisance incorporé sous la loi de la province de l'Alberta et est exonéré d'impôt sur les revenus. L'Association oeuvre à élargir l'accès à la justice en français pour tous les citoyens de la province de l'Alberta.

L'Association retire 65% (2018 - 58%) de ses revenus d'un seul bailleur de fonds.

**2. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Comptabilisation des produits**

- a) L'association a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Selon cette méthode, les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquis.

Les adhésions sont comptabilisées à titre de produits au moment où ils sont perçus.

Les revenus de placements, qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, consiste de produits d'intérêts.

Les revenus d'activités et des commandites sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- b) Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

**Instruments financiers**

- c) L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent, les comptes fournisseurs et charges à payer et les cotisations sociales à payer.

**Apports reçus sous forme de services et matériel**

- d) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.



**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2019**

**Utilisation d'estimations**

- e) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Immobilisations corporelles**

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	3 ans	Amortissement linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives	10 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

**Dépréciation**

- g) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**3. RISQUES FINANCIERS**

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque.

**Risque de crédit :**

L'association est exposée à un risque de crédit principalement lié aux créances

**Risque de liquidité :**

L'Association est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer et cotisations sociales à payer.

**4. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTION EXTERNE**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Encaisse grevée d'affectation externe - subventions	\$ 47,112	\$ 104,615
Encaisse non-grevée d'affectation externe	<u>41,769</u>	<u>64,145</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 88,881</u>	<u>\$ 168,760</u>

**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2019**



**5. CRÉANCES**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Comptes clients	\$ 565	\$ 3,376
Subventions à recevoir	<u>88,574</u>	<u>44,963</u>
	<u>\$ 89,139</u>	<u>\$ 48,339</u>

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2019</u>	<u>2018</u>
Matériel informatique	\$ 11,185	\$ 11,185	\$ -	\$ 528
Matériel de bureau	13,970	10,388	3,582	6,376
Améliorations locatives	<u>97,415</u>	<u>38,966</u>	<u>58,449</u>	<u>68,190</u>
	<u>\$ 122,570</u>	<u>\$ 60,539</u>	<u>\$ 62,031</u>	<u>\$ 75,094</u>

**7. FACILITÉ DE CRÉDIT**

L'Association a une marge de crédit d'exploitation de 20,000 \$, garantie par une sûreté générale sur les tous les biens de l'Association. Cette marge de crédit porte intérêts au taux de base plus 3 % , payable mensuellement sur le solde de la marge de crédit.

L'Association a aussi une carte de crédit avec une limite de 3,000 \$ portant intérêt de 16,99 %.

**8. REVENUS REPORTÉS**

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Justice Alberta	\$ -	\$ 375,008	\$ 345,246	\$ 29,762
CIP	55,915	-	45,315	10,600
Ville d'Edmonton	16,500	-	9,750	6,750
Commandites	6,250	6,830	10,830	2,250
Vente de billets	1,080	5,540	6,220	400
Nouveaux Horizon	25,000	-	25,000	-
Fondation du droit Ontario	<u>7,200</u>	<u>50,000</u>	<u>57,200</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 111,945</u>	<u>\$ 437,378</u>	<u>\$ 499,561</u>	<u>\$ 49,762</u>

**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2019**



**9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports affectés avec lesquels les équipements et améliorations locatives ont été achetés. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Balance d'ouverture	\$ 75,094	\$ 91,358
Montants amortis au revenu	<u>(13,063)</u>	<u>(16,264)</u>
Balance de fermeture	<u>\$ 62,031</u>	<u>\$ 75,094</u>

**10. AUTRES SUBVENTIONS**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Jeunesse Canada au travail	\$ 10,702	\$ 22,834
Nouveau Horizon	25,000	-
Patrimoine Canadien	4,015	-
SAIC	<u>-</u>	<u>3,000</u>
	<u>\$ 39,717</u>	<u>\$ 25,834</u>

**11. AUTRES REVENUS**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Inscriptions	\$ 6,190	\$ 9,930
Remboursement de dépenses	1,000	2,379
Dons	<u>654</u>	<u>430</u>
	<u>\$ 7,844</u>	<u>\$ 12,739</u>

**12. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présenté à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conforme à la présentation adoptée de l'exercice considéré.